

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU FINISTÈRE POUR L'ANNEE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Finistère est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2020 a été particulièrement atypique compte tenu de la crise sanitaire. Ces événements exceptionnels ont accentué la baisse régulière des dépôts de dossiers que l'on enregistre depuis 2014. La Commission du Finistère a ainsi enregistré une baisse de 21,5 % de ses dépôts (1309 dossiers en 2020 contre 1668 en 2019 et 2031 en 2018). Le recul est de 22,4 % en Bretagne (4813 dossiers déposés contre 6203 en 2019) et de 24,0 % au niveau national (108 735 dossiers déposés contre 143 080 dossiers un an plus tôt).

Le fort recul des dépôts de 2019 (-17,9%) pouvait s'expliquer par une baisse du chômage, par des taux d'intérêts toujours très faibles (qui ont permis de rendre à nouveau solvables les emprunteurs et ont facilité les renégociations de dettes), et par la proportion des mesures imposées suite à rétablissement personnel (RP) qui restait importante (et permettaient toujours de solutionner en une seule fois les situations d'endettement). Le décrochage de l'année 2020 a, quant à lui, une explication toute autre : les périodes de confinements successives ont limité durant plusieurs mois les dépôts, et ont dans le même temps induits une forte réduction de la consommation des ménages plus à même de faire face à leurs charges fixes de la vie courante.

La part de redépôts reste cependant significative avec 47,2 % des dossiers déposés, contre 47,0 % en 2019. Cette hausse des redépôts pourrait s'expliquer par l'attente des débiteurs primo-dépôts dans le cadre des confinements précédemment évoqués, et les redépôts des débiteurs dont les mesures arrivaient à terme ou dont la situation financière se dégradait.

La prévention de ces redépôts sera de nouveau en 2021 un axe de travail prioritaire du secrétariat de la Commission.

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité pour l'année 2020 reste stable d'une année à l'autre à 4% pour le département. Ce taux se situe à 4,2% pour la région (4,1% en 2019), et à 4,7 % au niveau national contre 5,2% un an plus tôt.

Les motifs liés à l'irrecevabilité des dossiers restent majoritairement l'inéligibilité du déposant (travailleurs indépendants relevant du Tribunal de Commerce) et l'absence de changement de situation par rapport à une mesure de surendettement en cours.

Globalement, la proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier se situe à 52,0% (46,10% en 2019).

Par conséquent, la proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) progresse à 44,1% contre 38,5% en 2019.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Quant à la proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ), elle reste peu significative à 0.24 % (0.8% en 2019)
Enfin, celle relative aux dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes se réduit à 55,6% contre 60,7% en 2019.

Et

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes.

La proportion des dossiers orientés vers un plan de redressement définitif (15,7 %), en progression d'1,4 point, reste la plus importante de la région Bretagne (11,8 %) ainsi qu'au plan national (9,0 %)

Le taux de dossier orientés vers une procédure de rétablissement personnel (sans LJ) dans le Finistère s'affiche à 38,8 % (identique à celui de 2019), 39,8% pour la région et 39,5% au niveau national.

Le taux des mesures imposées avec effacement partiel et sans effacement se situe à 35,3 % dans le Finistère, 39,1 % en Bretagne et 41% au niveau national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission garde pour objectif premier la mise en place de mesures pérennes afin de répondre à la volonté du législateur de traiter le mieux possible la situation d'endettement en une seule fois, après prise en considération des possibilités d'amélioration significative de la situation des déposants.

La proportion des solutions pérennes réglant la situation de surendettement s'affiche à 73,6 % dans le Finistère, en recul d'1,8 point (75,7 % en Bretagne, et 76,1 % au niveau national).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité 2019
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Prises de contact téléphoniques au cas par cas selon dossier afin de coordonner les actions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 réunions (webinaires et présentes) réunissant 43 travailleurs sociaux et assimilés.	UDAF, CCAS : surendettement et inclusion bancaire.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	6 réunions (webinaires et présentes) pour 53 travailleurs sociaux et assimilés rassemblés	CLCV, PIMMS, CRESUS.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions	Ensemble des banquiers de la place pour « inclusion bancaire et fragilité financière »
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	4 réunions pour 72 étudiants	IUT Quimper

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les relations entre le secrétariat de la Commission et les acteurs judiciaires : juges et greffiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le traitement des dossiers déposés par les auto-entrepreneurs ou entrepreneurs individuels en activité dont la situation doit être examinée malgré leur inéligibilité lié à leur statut.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les situations juridiques des couples en instance de séparation (ou de personne possédant des biens en indivision) rendent difficiles l'élaboration de solutions pérennes du fait notamment de l'incertitude sur la répartition du patrimoine ou de l'occupation par l'un des membres du bien immobilier appartenant à la communauté.

Les difficultés rencontrées par les débiteurs dans la compréhension globale de la procédure de surendettement et des courriers adressés dans le cadre de la procédure pour lesquels une réécriture plus simple est en cours.

La montée en puissance des locations avec option d'achats (LOA) dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf.

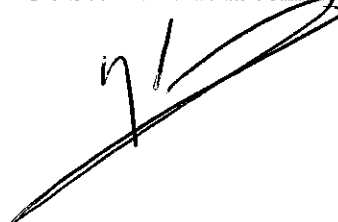
Nouveaux surendettés âgés résidant dans les EPHAD.

Fait à Quimper, le 16 février 2021

Le Président de la commission



Le Secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE FINISTERE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1668	1309	-21,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,04%	47,18%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,52%	7,94%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1549	1237	-20,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,82%	13,66%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	53	-22,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	42,65%	47,17%	
Dossiers orientés par la commission	1564	1247	-20,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,10%	52,04%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	38,49%	44,11%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,77%	0,24%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,74%	55,65%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1677	1389	-17,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,25%	6,19%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,05%	3,82%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,76%	38,80%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,83%	0,22%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,31%	15,69%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,10%	6,77%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7,22%	8,93%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,79%	35,28%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,74%	27,79%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,04%	15,55%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,05%	7,49%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,43%	73,58%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Finistère	BRETAGNE	MAYENNE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	40%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	16%	12%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35%	39%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	74%	76%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
FINISTERE	Dettes financières	43 836	1 040	4 622	78,6%	83,6%	15 065	3,0
	dont dettes immobilières	23 936	253	495	42,9%	20,3%	83 761	2,0
	dont dettes à la consommation	19 059	893	3 422	34,2%	71,8%	11 435	3,0
	dont autres dettes financières	841	582	705	1,5%	46,8%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	4 846	942	3 653	8,7%	75,7%	2 913	3,0
	Autres dettes	7 065	687	1 507	12,7%	55,2%	2 056	2,0
	Endettement global	55 747	1 244	9 782	100,0%	100,0%	18 291	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BRETAGNE	Dettes financières	154 231	3 985	17 725	73,9%	83,1%	14 100	3,0
	dont dettes immobilières	80 442	877	1 742	38,5%	18,3%	80 361	2,0
	dont dettes à la consommation	70 448	3 467	13 128	33,7%	72,3%	10 996	3,0
	dont autres dettes financières	3 341	2 295	2 855	1,6%	47,9%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	20 546	3 751	15 746	9,8%	78,3%	3 328	4,0
	Autres dettes	34 003	2 797	6 230	16,3%	58,4%	1 920	2,0
	Endettement global	208 780	4 793	39 701	100,0%	100,0%	17 913	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0